

Engagement en faveur des pauvres et bénédiction



Par Yannick Imbert
Professeur d'Apologétique et d'Histoire de l'Église à la faculté Jean Calvin (Aix-en-Provence)

Les pauvres, les orphelins, les délaissés, les étrangers. Nous encourageons et demandons qu'on les soutienne, que l'on s'engage envers eux. Mais au delà de nos actions en leur faveur, pouvons-nous discerner une bénédiction attachée à notre soutien des plus pauvres ?

Répondre à cette question est plus difficile qu'il n'y paraît à première vue. Deux tentations sont ainsi à éviter : la première est de glisser dangereusement vers une théologie des œuvres en faisant du soutien aux plus défavorisés la condition et la mesure de la vie chrétienne. La deuxième tentation est de simplement oublier que le soutien aux plus démunis – que ce soit matériellement, socialement ou culturellement – est une partie nécessaire de notre vie de foi. En effet, comme le rappelle Pierre Berthoud, si notre engagement dans la proclamation de la Bonne Nouvelle est une démonstration de notre attachement à « l'alliance de grâce » dont le but est le salut, notre lutte contre les injustices de toutes sortes démontre notre attachement à l'alliance de la création par laquelle nous sommes unis avec toute l'humanité. Le chrétien a donc une double vocation :

« lutter contre toutes les injustices présentes dans la cité des hommes et proclamer la bonne nouvelle de Jésus-Christ en vue de la réconciliation de l'homme avec Dieu, qui s'incarne dans un nouveau style de vie à la fois individuel, communautaire et social »¹.



Cette double vocation sert de « grille de lecture » pour notre vie chrétienne. Cependant, force est de constater que rien n'est aussi simple : unir dans un même élan engagement social et proclamation évangélique semble souvent un défi insurmontable.

Dans les quelques pages qui suivent, une seule question est posée : au vu du grand nombre de textes prophétiques liant étroitement fidélité à Dieu et engagement social, pouvons-nous discerner une quelconque forme de « bénédiction » attachée à l'engagement en faveur des plus pauvres ?

La réponse que nous donnerons à cette question dépend en partie de ce que nous entendons par « bénédiction ». Trop souvent, nous employons ce terme pour désigner une récompense que Dieu donnerait à ceux qui respectent chaque iota de ses commandements, nous conduisant dangereusement vers une théologie des œuvres. Dieu nous bénirait alors directement et matériellement à chaque fois que nous respectons ses directives. Mais la bénédiction est bien plus une déclaration d'approbation de la part de Dieu. De plus, cette déclaration positive est centrée non pas sur les récompenses que nous pourrions recevoir mais sur la personne même de celui qui prononce ces paroles : Dieu. Dans la bénédiction, ce qui compte premièrement ce n'est pas ce qui est reçu ou donné, mais celui qui en est la source. Il faudra donc prendre garde à ne pas prendre la « bénédiction » divine comme une sorte de système monétaire que nous utiliserions pour notre propre bien-être. Le but de la bénédiction est ainsi de toujours tourner vers Dieu les regards de ceux qui la reçoivent. D'autre part, considérant la « bénédiction » dans une perspective eschatologique, celle-ci prend tout son sens dans l'accomplissement final de toutes choses par Dieu lors du retour de Christ.

1. Pierre BERTHOUD, « L'alliance, le cadre du message social et politique du prophète Amos », La Revue Réformée, 242/2-3, 2007, <http://larevureformee.net>, accédé le 5 octobre 2013.

Cela ne signifie pas cependant que toute forme de bénédiction soit inexistante dans le présent, bien au contraire. Même s'il est impossible de discerner exactement quelle est la nature de cette bénédiction, il ne fait nul doute que Dieu regarde favorablement (approuve) les attitudes qui reflètent son caractère et sa Parole. Le Manifeste de Manille, l'un des textes clés issu du Mouvement de Lausanne, réaffirme :

« Nous avons de nouveau été attentifs à l'accent mis par Luc sur le fait que l'Évangile est une Bonne Nouvelle pour les pauvres (Lc 4.18 ; 6.20 ; 7.22), et nous nous sommes demandés ce que cela signifiait pour la majorité de la population mondiale, qui est démunie, souffrante ou opprimée. Nous nous sommes souvenus que la Loi, les prophètes et les livres de sagesse, comme l'enseignement et le ministère de Jésus, insistent également sur la sollicitude de Dieu à l'égard des pauvres au plan matériel et sur le devoir qui en découle pour nous, de les défendre et d'en prendre soin »².

De ces deux convictions – que Dieu exprime une certaine sollicitude envers les plus pauvres et que nous devons faire de même – nous pouvons discerner trois bénédictions (ou approbations).

Première bénédiction : la bénédiction d'empathie

La première « bénédiction » que nous pouvons discerner est celle de l'empathie, c'est-à-dire la capacité de nous mettre à la place des plus pauvres. Remarquez que l'empathie, ce n'est pas simplement avoir de la sympathie pour eux. Il ne s'agit pas seulement de s'identifier aux émotions de manière superficielle (la sympathie), mais de s'identifier avec les personnes (empathie). Nous ne sommes pas simplement à côté des personnes les plus pauvres, nous sommes avec elles. L'empathie signifie donc que nous ne devons pas rester indifférents. À l'image de ce berger qui fut appelé par Dieu à être son prophète, nous rugissons en face de l'injustice et de l'oppression. Comme le rappelle Pierre Berthoud, « Il [le prophète] ne peut rester indifférent devant les abus du pouvoir, l'exploitation économique et la corruption des tribunaux »³. Rien d'étonnant à ce que le prophète Amos soit l'un des prophètes les plus cités en faveur de l'option divine pour les pauvres.



Comme l'affirme l'Engagement du Cap (2010), le texte le plus récent du Mouvement de Lausanne, nous avons constamment besoin de réentendre l'exhortation à défendre et prendre soin du pauvre, de la veuve et de l'étranger :

« Nous renouvelons notre consécration à promouvoir la justice, qui comprend aussi la solidarité et le plaidoyer pour les personnes marginalisées et opprimées. Nous reconnaissons qu'un tel combat contre le mal possède une dimension de guerre spirituelle qui ne peut être livrée autrement que par la victoire de la croix et de la résurrection, dans la puissance de l'Esprit Saint et avec une prière constante. »⁴

Cependant, il ne faudrait pas prendre cette « consécration en faveur de la justice » comme un devoir chrétien, transformant ainsi en légalisme une partie importante de notre vie chrétienne. Cet engagement n'est pas motivé par le devoir, ni même seulement par le désir de suivre la volonté de Dieu. Nous sommes aussi motivés par la reconnaissance nourrie d'un cœur pardonné. Cette reconnaissance, tournée vers Dieu, nous conduit ensuite à nous tourner vers les autres, y compris les plus pauvres, par empathie – par association – car nous avons tous au moins été « pauvres dans le salut », sans espérance dans le monde.

2. Manifeste de Manille, <http://www.lausanne.org>

3. Pierre BERTHOUD, « L'Alliance, le cadre du message social et politique du prophète Amos ».

4. Engagement du Cap, <http://www.lausanne.org>, §7.c

Ainsi, notre soutien en faveur des pauvres, qui sont d'une manière ou d'une autre exclus, devient une bénédiction. Non seulement elle est approbation de Dieu envers notre lutte contre toute forme d'injustice ; elle est aussi bénédiction en ce qu'elle nous rappelle constamment que Dieu lui-même a eu une telle empathie pour nous qu'il s'est fait chair (Jean 1) et que, étant devenu homme, il a par amour tout donné, jusqu'à sa propre vie. L'empathie divine, principalement démontrée dans le ministère de Christ, devient ainsi le modèle même de notre vie chrétienne. Voilà une première bénédiction : être appelé à refléter pour les autres le même esprit d'empathie que celui démontré pour nous par Christ !

Deuxième bénédiction : la bénédiction du pèlerinage

La deuxième bénédiction résultant d'une attention particulière portée aux pauvres, à ceux qui sont abandonnés, à ceux qui sont étrangers, se discerne en méditant sur ce rappel fort que le peuple d'Israël a entendu dans le désert :

« Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas ; au contraire, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes : vous devez l'aimer comme vous-mêmes. Rappelez-vous que vous avez aussi été des étrangers en Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu » [Lv 19.33-34].

Venir en aide aux pauvres et aux étrangers manifeste que nous sommes encore aujourd'hui étrangers dans le monde. Nous sommes pèlerins et même si le peuple auquel nous appartenons est un peuple spirituel (le Corps de Christ), nous sommes solidaires dans notre pèlerinage avec ceux qui sont étrangers au sens « matériel » du terme. Se rappeler que nous sommes pèlerins nous conduit à incarner dans notre vie chrétienne deux manifestations de notre confiance en Dieu : la simplicité et le contentement.



5. Jean CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne*, III.vii.1

6. Jacques ELLUL, *La subversion du christianisme*.

Pèlerins, nous sommes exhortés à recevoir le bien-être (bénédiction) de la confiance que nous plaçons en Dieu. Avec cette confiance, avec ce bien-être que nous recevons, nous pouvons nous tourner vers les autres et être des témoignages vivants d'un Dieu juste et plein de bonté. Cela nous rappelle aussi que tout appartient à Dieu. Si nous avons été rachetés par Christ, à un très grand prix, rappelle Calvin, ce n'est pas simplement notre âme mais tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons qui l'a été. Notre personne, notre temps, notre argent⁵.

Se rappeler que nous sommes pèlerins est une bénédiction : cela nous rappelle que nous ne pouvons rien en dehors de la présence, providence, et souveraineté de Dieu. Cela nous rappelle, comme le souligne constamment Jacques Ellul, que les biens matériels sont vains face à la nature éphémère de la vie humaine⁶. Cela nous rappelle enfin que nous sommes, ou avons été, tous pauvres (au moins spirituellement) et que, quelle que soit notre position sociale ou professionnelle, oublier cela c'est petit à petit placer notre confiance dans nos biens plutôt qu'en la grâce divine.

Nous sommes pèlerins, et un pèlerin soutient et aide les autres pèlerins qu'il croise sur sa route. Il est étranger dans ce monde, mais c'est précisément parce qu'il est étranger aux valeurs et règles de ce monde qu'il peut venir en aide aux autres dans ce monde librement et sans réserve. Se rappeler de cela est une bénédiction car cela nous engage à nous mettre au service des autres, avec humilité, compassion et charité.

Troisième bénédiction : la bénédiction de la justice

Nous sommes donc encouragés à être à l'image de Christ, y compris dans nos rapports aux plus pauvres. Mais nous pouvons voir aussi une troisième bénédiction venant de notre association aux pauvres. Si, comme nous l'avons noté en début d'article, nous nous engageons à la fois dans une proclamation évangélique et dans une lutte contre toute forme d'injustice, une telle démonstration de la justice dans notre vie quotidienne relèvera aussi de l'approbation divine. En effet nos engagements sociaux doivent être motivés par la certitude que quelle que soit notre pratique de la justice, c'est Dieu lui-même, le seul parfaitement Juste, qui rendra un jour toute sa justice. Cette conviction est, en soi, une bénédiction.



Partager, ça change tout.

Pour eux.
Pour nous.

Même si l'expression « Justice de Dieu » renvoie le plus souvent soit à la réalité du salut (justifié en Christ) ou à celle du jugement dernier, il est cependant possible de distinguer une troisième dimension, celle de la justice que Dieu rendra envers nos œuvres. Dans cette optique, toute personne devra rendre compte de ses œuvres, et Dieu rendra sa justice. Toutes les œuvres seront dévoilées. Avant de nous réjouir, faisons une courte pause pour nous demander : « Dieu est-il partial ? » Il serait trop facile de croire qu'en disant que Dieu va rendre justice des actions de tous les êtres humains, son jugement sera toujours en faveur des croyants. Car Dieu n'est pas partial. Il montrera donc sa justice en dévoilant même nos manquements, nos mauvaises décisions ; tous nos péchés seront mis en pleine lumière et Dieu fera justice aux œuvres de chacun. Ainsi, Dieu fera justice contre moi à tous ceux envers qui j'aurais été injuste, blessant, il leur fera justice contre nous lorsque nous aurons préféré nous conformer à la société plutôt que de prendre la défense de l'étranger et de ceux qui n'ont rien. Certes, il n'est pas question ici d'un jugement en vue du salut, mais d'une manifestation de la justice que Dieu rendra de toutes les œuvres humaines.

Cela signifie qu'il y a une double bénédiction attachée à la pratique de la justice, et particulièrement de la justice exercée en faveur des plus démunis :

- D'abord, il y a une réelle bénédiction attachée à l'espérance de la justice finale que Dieu rendra de nos œuvres. Il est peut-être difficile de considérer ce jugement final comme une bénédiction, et pourtant l'accomplissement parfait de la justice est l'une des grandes aspirations d'un monde déchu dans lequel sévissent la corruption et l'asservissement. Proclamer cette justice ultime de Dieu est non seulement un argument apologétique mais une motivation pour notre propre pratique de la justice, et ce dans tous les domaines.
- Ainsi, la pratique personnelle et communautaire de la justice (Ac 6.1-5) est une bénédiction car nous recevons / recevrons l'approbation d'un Dieu qui lui-même est « juste et bon ». Nous recevons ainsi l'approbation de Dieu lorsque nous manifestons la (sa) justice : « La solidarité envers les plus faibles et la protection de leurs droits sont les attitudes demandées par Dieu à son peuple pour faire face à la pauvreté (Dt 15.7-11 ; Es 1.17 ; Ga 2.10). L'Église aura soin de manifester cette solidarité active [...] »⁷.

Cette troisième bénédiction attachée au soutien des plus pauvres est vraisemblablement la plus importante. En effet, (1) elle nourrit notre apologétique en montrant que la justice dépend du seul Dieu créateur et libérateur ; (2) elle soutient et modèle notre propre justice ; (3) elle nous conduit à l'adoration de celui qui viendra accomplir toutes choses, qui rendra une parfaite justice, et qui fera venir ce royaume dans lequel il n'y aura « ni deuil, ni cri, ni douleur » (Ap 21.4).



Conclusion

Notre engagement en faveur de ceux qui sont matériellement ou socialement les plus pauvres, est un engagement parallèle à celui de notre engagement en faveur de ceux qui sont spirituellement pauvres. Les racines de la pauvreté, de l'abandon, du déplacement géographique ou culturel, sont l'oppression, l'orgueil, l'avarice. Les plus petits dans nos sociétés représentent un défi-bénédiction lancé aux églises. L'opportunité nous est présentée de manifester notre attachement à l'intégralité de la Bonne Nouvelle et d'entendre la glorieuse approbation divine : « Bon et fidèle serviteur, entre dans le repos de ton maître » (Mt 25.21). Ces deux engagements témoignent de l'action de Dieu dans l'histoire du salut, et de son action en vue de la restauration finale que nous attendons. Ces deux engagements sont source de bénédiction, d'approbation divine.

Ces bénédictions ne sont cependant pas celles que nous attendrions. Elles sont : la démonstration de l'amour de Dieu, la confiance en Dieu, la manifestation de la justice intégrale de Dieu. Tout cela, nous le rendons visible lorsque nous sommes avec ceux dont les plus grands besoins (matériels, sociaux, spirituels) les mettent en marge des sociétés auxquelles nous appartenons.

⁷. Textes du CNEF, *La théologie de la prospérité*.